

DÉLIBÉRATION

N° CS-2020-12

OBJET: Procès-verbal de l'installation de l'assemblée délibérante du Comité Syndical et de l'élection du Président

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présents lors de la délibération : 26
Nombre de membres ayant donné procuration : 0
Date de convocation : 25/08/2020
Date d'affichage : 27/08/2020

L'an deux mille vingt, le deux septembre,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune d'Estang sous la présidence du doyen de l'assemblée, Monsieur **DAVID Christian**.

Secrétaire de séance : Monsieur **Arnaud LATAPIE**

Membres présents : DUFFAU Jean-Claude, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANÉ Isabelle, DELHOSTE Pierre, BAQUE Aline, LABURTHE Joël, DAVID Christian, REQUENA Julien, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia, DESJARDINS Lionel, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, SOURBETS Bernard, DARTIGUE Christian, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud, BARSACQ Franck, CLAVE Gabrielle, DUPUY Alain, EXPERT Didier, FRENOT Thierry, MAURAS Marie-Claude.

Membres absents et excusés : -

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur DAVID Christian doyen d'âge, qui, après l'appel nominal a déclaré installés :

Mmes et Ms : DUFFAU Jean-Claude, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANÉ Isabelle, DELHOSTE Pierre, BAQUE Aline, LABURTHE Joël, DAVID Christian, REQUENA Julien, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia, DESJARDINS Lionel, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, SOURBETS Bernard, DARTIGUE Christian, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud, BARSACQ Franck, CLAVE Gabrielle, DUPUY Alain, EXPERT Didier, FRENOT Thierry, MAURAS Marie-Claude dans leurs fonctions membres du Comité Syndical.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire Monsieur LATAPIE Arnaud.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature pour la présidence du SETA, il est procédé au déroulement du vote.

Messieurs LABURTHE Joël, né le 12/09/1964, et SAUQUES Philippe, né le 10/02/1963, présentent leurs candidatures.

Élection du Président :

➤ *Premier tour de scrutin*

Le doyen d'âge, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Comité Syndical à procéder à l'élection d'un Président conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 26
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 26
- majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- M. LABURTHE Joël : 13
- M. SAUQUES Philippe : 13

➤ *Deuxième tour de scrutin*

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **26**
- bulletins blancs ou nuls : **0**
- suffrages exprimés : **26**
- majorité absolue : **14**

Ont obtenu :

- M. LABURTHE Joël : **13**
- M. SAUQUES Philippe : **13**

➤ *Troisième tour de scrutin*

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **26**
- bulletins blancs ou nuls : **0**
- suffrages exprimés : **26**
- majorité absolue : **14**

Ont obtenu :

- M. LABURTHE Joël : **13**
- M. SAUQUES Philippe : **13**

Conformément à l'article L 2122-7 du CGCT, en cas d'égalité de suffrages après 3 tours de scrutin, M. SAUQUES Philippe, a été proclamé Président au bénéfice de l'âge, et a été installée après avoir déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

Le Président,
Philippe SAUQUES

